

France-Shetland Passion

REGLEMENT du TEST D'APTITUDES NATURELLES

Préambule :

Le TAN est une épreuve de pré-sélection pour les concours de Modèle et Allures : une note inférieure à 5/10 est éliminatoire.

Les poneys peuvent être présentés en main, montés ou aux longues rênes.

Règle n° 1 :

Le TAN est facultatif pour les 1 an.

A partir de 2 ans, il est obligatoire pour les poneys n'ayant jamais validé une note égale ou supérieure à 5/10.

Il est ainsi facultatif pour les poneys de 2 ans et plus ayant déjà validé une note égale ou supérieure à 5/10 (le tampon apposé sur le carnet faisant foi).

Règle n° 2 :

Le TAN est noté sur 10 points. Il comporte un minimum de 5 obstacles visuels et sonores à franchir tels une bâche au sol, de l'eau, un rideau, un pont, etc...

Règle n° 3 :

Un poney a droit à 3 essais par obstacle. Au 3^{ème} refus, l'obstacle concerné ne rapporte aucun point et le poney passe à l'obstacle suivant.
